

Monsieur l'Orateur,

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - appelée CSCE depuis ses débuts - que je dépose en Chambre aujourd'hui, a été signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août par les chefs de gouvernements des Etats européens, du Canada et des Etats-Unis. Délaissant le passé pour s'ouvrir sur l'avenir, ce document doit servir de base à l'épanouissement futur des relations entre ces pays et leurs populations.

Bon nombre de Canadiens ont cru, à tort, qu'en signant l'Acte final de la CSCE, le Canada et ses alliés consacraient par le fait même le statu quo en Europe. Il est vrai que, depuis 30 ans et lors même de la CSCE, l'URSS a cherché à faire reconnaître la situation géo-politique en Europe. Tout au cours de la Conférence, les alliés de l'OTAN ont cherché pour leur part à élaborer un document qui ne pourrait être qualifié, dans les années à venir, de traité de paix succédané pour la Seconde Guerre mondiale. Rien dans l'Acte final ne justifie l'hypothèse selon laquelle ce document constitue la reconnaissance de l'hégémonie soviétique en Europe de l'Est ou des frontières de facto établies au lendemain de la Guerre.

A la veille de participer aux négociations, nous nous étions fixés un certain nombre d'objectifs. Nous désirions jouer à la Conférence un rôle qui corresponde à nos intérêts en Europe: nous avons réussi. Nous désirions que soient incorporées à l'Acte final des mesures visant à favoriser la plus grande circulation des populations et des idées: cet objectif a été atteint. A cet égard, le texte énergique sur la réunion des familles parrainé par le Canada est certes digne de mention. Nous recherchions l'élaboration d'une mesure de renforcement de la confiance qui ferait appel à la notification préalable des manoeuvres militaires: cette mesure a vu le jour après des négociations ardues. Enfin, nous cherchions à protéger et à promouvoir nos principaux intérêts économiques et écologiques: les textes pertinents de l'Acte final ont répondu à nos attentes à cet égard.

L'Acte final prévoit la tenue d'une réunion de cadres supérieurs à Belgrade en 1977 pour passer en revue les progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre de l'Acte et peut-être organiser une nouvelle conférence. De son côté, le Gouvernement du Canada entend mettre en oeuvre les dispositions de l'Acte final dans les plus brefs délais et de la façon la plus complète possible. Des copies de l'Acte seront envoyées à tous les ministères et organismes de l'Etat intéressés, aux gouvernements provinciaux et aux organisations non gouvernementales dont la coopération est essentielle à l'exécution des obligations du Canada aux termes de l'Acte final. Le public trouvera des copies de l'Acte dans tous les bureaux de vente d'Information Canada.

Sur le plan national, nous nous penchons actuellement sur les nouvelles orientations qu'appellent les engagements moraux que nous avons contractés. Sur le plan bilatéral, nous nous inspirons de ce document dans nos communiqués, nos accords et nos traités. Sur le plan multilatéral, on envisage l'adoption de ce document par deux organismes des Nations Unies, à savoir la Commission économique pour l'Europe et l'UNESCO.

Je porte le présent document à l'étude des députés.